



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 112752

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les recommandations inscrites dans le rapport de la Cour des comptes sur la sécurité sociale de septembre 2006. Parmi celles-ci, les sages de la rue Cambon proposent, sur la gestion de l'assurance maladie par des mutuelles et des sociétés d'assurance, de limiter aux seuls agents titulaires de l'État l'intervention des mutuelles de fonctionnaires au titre de l'article L. 712-6. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son sentiment et ses intentions relativement à cette préconisation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112752

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12908